

**Mairie de LIEUDIEU**  
**Canton de BIEVRE**  
Arrondissement de VIENNE  
**EXTRAIT N° 2026-04 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le **vendredi 27 février à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de LIEUDIEU dûment convoqué le **20/02/2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, **sous la présidence de M. GERIN Guy, Maire.**

**Présents :** MM. GERIN Guy – SOUCHAL Patrice — AUFRANC Yves – RINALDI Frédéric-SERRANO Ludovic

MMES. – FRISARI Laëtitia – BRUSET Aline – POIPY Célia — Laurence ARMANET

**Absent(s) excusé(s):**

**Secrétaire de séance :** Yves AUFRANC

**Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA VOIRIE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage de réaliser des travaux de sécurisation et d'aménagement de la voirie portant sur l'aménagement et sécurisation routière aux abords du bâtiment communal sur la place du village.

Ce projet répond aux critères d'éligibilité fixés par l'article L. 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), visant à améliorer la sécurité des usagers de la route et à favoriser les aménagements de sécurité routière.

VU le code Général des Collectivité territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23

Les travaux envisagés permettront d'assurer, devant le bâtiment communal, une circulation sans danger des véhicules avec une voie prioritaire et de faciliter l'accès grâce à la création de places de stationnement. Les créations d'un trottoir et d'un cheminement piéton qui contournera le bâtiment communal, pourront ainsi excentrer les piétons de la voirie des véhicules motorisés et ainsi permettre leur sécurité.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 44 354.50 € H.T.

DEPENSES		
Entreprises	Montants HT	
Cumin TP	Trottoir mairie en concassé calcaire	8 093.00 €
	Aménagement cheminement piétons	8 592.00 €
	Accès parking mairie	600.00 €
	Reprise voirie devant la mairie	14 067.00 €
CST signalisation	Signalisations	3 434.50 €
ACE collectivités	Fourniture et pose panneau graphique de 1 m <sup>2</sup>	9 568.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 354.50 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 44 354 .50 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2026 et l'année 2027.

et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Certifié exécutoire  
Publié ou Notifié

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Guy GERIN**